



Appel à projets artistiques Résidences de création sur le thème de la nuit

Présentation du Parc naturel régional du Perche

Un Parc naturel régional est un territoire habité à dominante rurale reconnu pour ses caractéristiques exceptionnelles. C'est un territoire vivant dont les ressources naturelles, bâties et culturelles sont à préserver et à valoriser au plan environnemental, économique et social.

Le Parc naturel régional du Perche a été créé en 1998. Il regroupe aujourd'hui 92 communes et s'étend sur la majeure partie du Perche historique. Il est à cheval sur deux régions : la Normandie et le Centre-Val de Loire, et deux départements : l'Orne (49 communes) et l'Eure-et-Loir (43 communes). Il compte 194 114 hectares et 79 567 habitants. En répondant aux attentes des habitants et des acteurs locaux, la Charte du Parc du Perche propose d'agir avec eux, afin de préserver et de gérer ces ressources dans une vision de valorisation du territoire et d'un réel développement durable.

Depuis 2013, le Parc naturel régional du Perche organise des projets artistiques thématiques sur son territoire dans l'objectif de valoriser ses patrimoines emblématiques de manière originale. Organisés en partenariat avec des structures locales (collectivités, associations...), ces projets se caractérisent par **un ancrage territorial fort, par leurs thèmes et leur dimension participative**. En 2019, le Parc du Perche organise des résidences artistiques autour du thème de la nuit.

Note d'intention : résidences artistiques et participatives sur le thème de la nuit

Le Parc naturel régional du Perche développe depuis 2018 des actions de sensibilisation sur la pollution lumineuse, dans l'objectif de préserver la qualité de son ciel étoilé.

En effet, la nuit est menacée par la montée d'une pollution lumineuse, surtout issue d'une généralisation et d'une mauvaise utilisation de l'éclairage public. Entre 2005 et 2015 en France, les installations lumineuses ont augmenté de 30 %. Ce sur-éclairage a pour conséquence la formation de véritables halos lumineux au-dessus des villes, créant des barrières et des pièges écologiques qui ne sont pas sans conséquence pour la santé humaine, l'environnement et la biodiversité. Les impacts de la pollution lumineuse portent ainsi sur l'énergie, la biodiversité, la santé, et plus largement sur le patrimoine naturel, culturel et scientifique que représente le ciel étoilé.

Dans ce cadre, le Parc naturel régional du Perche organisera deux résidences artistiques dans son territoire. Les artistes participants seront sélectionnés dans le cadre du présent appel à projets. La première résidence aura lieu pendant environ 6 semaines, réparties entre les mois de mai et juillet. La seconde résidence aura lieu pendant environ 6 semaines, réparties entre les mois d'août et octobre. Une restitution commune sera organisée à l'occasion de la manifestation « Le jour de la nuit » (deuxième weekend d'octobre). Les œuvres réalisées pendant la résidence seront présentées au public à l'occasion de la restitution.

Dans l'objectif de valoriser auprès des habitants la qualité du ciel étoilé dans le Perche et de les sensibiliser à sa préservation, la population locale devra être intégrée à un ou plusieurs moments de la création. Les résidences auront lieu dans deux secteurs différents.

Cahier des charges

Objectifs du projet

- Sensibiliser le public à la préservation du patrimoine nocturne (faune, ciel étoilé...) et aux effets de la pollution lumineuse
- Valoriser la qualité du ciel nocturne du Perche
- Favoriser les rencontres entre les artistes et le public
- Créer du lien social

Publics ciblés

- Habitants du territoire : tous publics, scolaires, personnes âgées, familles...
- Visiteurs et touristes

Note de cadrage

- Cet appel à candidatures est ouvert à tout porteur de projet artistique et culturel (artiste professionnel, association...).
- Le projet artistique devra obligatoirement porter sur un ou plusieurs des thèmes suivants: **la pollution lumineuse, la faune nocturne ou la nuit comme patrimoine.**
- Aucun médium ni support n'est exclu (installation, peinture, sculpture, photo, conte, spectacle vivant...).
- Les artistes ou structures souhaitant postuler doivent pouvoir attester de leur caractère professionnel (affiliation à la Maison des artistes, AGESEA, licence d'entrepreneur du spectacle...).
- La population locale devra être intégrée à un ou plusieurs moments du temps de création (libre proposition, à préciser avec la chargée de mission culture du Parc).
- La (ou les) œuvre(s) créée(s) doit/doivent être mobile(s) ou pouvoir faire l'objet d'une restitution grâce à une captation (ou autre).
- Une trace de la démarche artistique doit être conservée (journal, photographies, schémas...).
- L'artiste s'engage à participer au temps de restitution qui sera organisé en fin de résidence.
- Deux projets seront sélectionnés à l'issue de l'appel à candidatures.

Engagements et participation du Parc du Perche

Le Parc s'engage à :

- assurer la mise en œuvre administrative et la coordination du projet (recherche de partenaires...);
- accompagner l'artiste dans la mise en œuvre de son projet ;
- mettre à disposition des artistes des éléments d'informations sur les enjeux de la pollution lumineuse ;
- communiquer sur le projet (supports de communication, site internet, communiqués de presse, Facebook, newsletter...).

Une convention précisant toutes les modalités techniques et administratives du partenariat sera signée entre le Parc du Perche, les structures partenaires et chacun des artistes.

Modalités de rémunération et d'accueil des artistes

Chaque artiste (ou équipe artistique) sélectionné(e) recevra une dotation forfaitaire de 2.500€ TTC. Considérée comme la rémunération artistique, elle comprendra :

- Le temps de définition et de préparation du projet
- La création des œuvres et la participation de l'artiste aux temps de présence obligatoires
- La cession du droit d'exploitation des œuvres et de ses représentations (clichés) pour la durée de l'exposition. Les conditions d'exploitation seront fixées et précisées dans la convention, en accord avec l'artiste

Cette dotation sera versée en deux fois, sur factures. Le premier acompte sera versé une fois la convention de partenariat signée. Le solde sera versé à l'issue du projet.

En plus de cette rémunération artistique, les dépenses suivantes pourront également être remboursées par le Parc :

- Participation aux dépenses de production (achats de matériaux, impressions...) : maximum 1.500€ par équipe artistique, sur présentation des justificatifs.
- Défraiements (transports, repas, hébergement) : maximum 1.000€ par équipe artistique, sur présentation des justificatifs.

L'artiste devra s'assurer avec son assurance responsabilité civile durant toute la durée de la résidence. Les installations seront assurées par le Parc du Perche durant toute la durée de l'exposition.

Modalités de candidatures

Dossier de candidature

Les artistes souhaitant se porter candidats devront faire parvenir au Parc du Perche un dossier de candidature comprenant les éléments suivants :

- Fiche de candidature
- CV détaillant le parcours, les expositions réalisées, etc.
- Présentation du projet envisagé (avec, si possible, des visuels), précisant les modalités d'implication des habitants et les actions culturelles envisagées
- Visuels de créations antérieures
- Justificatif du caractère professionnel de l'artiste (n° d'inscription à la Maison des artistes, AGESEA...)

Le dossier de candidature est à envoyer avant le 15 janvier 2019 à midi.

Par courrier :

A l'attention du Président
Appel à projets artistiques
Parc naturel régional du Perche
Maison du Parc
Courboyer - Nocé
61340 PERCHE-EN-NOCÉ

Et par mail à :

paulina.kulig@parc-naturel-perche.fr

Modalités de sélection des projets

Une présélection sur dossier sera effectuée par une commission composée d'élus de la commission culture, du directeur et de l'équipe technique du Parc du Perche.

Un jury auditionnera ensuite les candidats présélectionnés à la mi-février 2019.

Les critères de sélection seront les suivants :

- Qualité et originalité du projet (contenu artistique, parcours de l'artiste...)
- Respect du thème de la nuit (la pollution lumineuse, la faune nocturne, la nuit comme patrimoine...)
- Caractère fédérateur du projet, capacité du projet à créer du lien social
- Capacité du projet à toucher un large public

Une réponse sera apportée par courrier à l'ensemble des candidats à l'issue du jury de sélection.

Calendrier

- **15 janvier 2019** : Date limite d'envoi des candidatures
- **Semaines 5 et 6** : Commission de sélection des projets
- **Mi-février** : Audition des candidats par le jury
- **Mai à juillet : Résidence de création de la première équipe artistique** (environ 6 semaines, réparties en accord avec l'artiste, le Parc et les lieux d'accueil) – sortie de résidence (en fonction du projet)
- **Août à octobre : Résidence de création de la deuxième équipe artistique** (environ 6 semaines, réparties en accord avec l'artiste, le Parc et les lieux d'accueil) – sortie de résidence (en fonction du projet)
- **Deuxième weekend d'octobre** : Restitution commune à l'occasion de la manifestation nationale « Le jour de la nuit »

Pour toute information, contactez Paulina Kulig, chargée de mission culture :

par téléphone au 02 33 85 36 36

ou par mail : paulina.kulig@parc-naturel-perche.fr